

La chronologie des visites pastorales de Simon de Beaulieu,  
archevêque de Bourges, dans la première et la deuxième Aquitaine  
à la fin du XIIIe siècle

Jacques De Bascher

---

**Citer ce document / Cite this document :**

De Bascher Jacques. La chronologie des visites pastorales de Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, dans la première et la deuxième Aquitaine à la fin du XIIIe siècle . In: Revue d'histoire de l'Église de France, tome 58, n°160, 1972. pp. 73-89;

doi : <https://doi.org/10.3406/rhef.1972.1887>

[https://www.persee.fr/doc/rhef\\_0300-9505\\_1972\\_num\\_58\\_160\\_1887](https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1972_num_58_160_1887)

---

Fichier pdf généré le 13/04/2018

# TRAVAUX ET ENQUÊTES

## LA CHRONOLOGIE DES VISITES PASTORALES DE SIMON DE BEAULIEU, ARCHEVÊQUE DE BOURGES, DANS LA PREMIÈRE ET LA DEUXIÈME AQUITAINE A LA FIN DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

L'histoire du siège archiépiscopal de Bourges au XIII<sup>e</sup> siècle n'est qu'un long conflit — larvé d'abord puis déclaré — autour des droits de la primatie en général, et plus particulièrement de celui des visites pastorales. Depuis le début du siècle, les archevêques de Bourges s'emploient avec un succès inégal à faire respecter leurs prérogatives sur les trois Aquitaines<sup>1</sup>.

Le droit, pourtant si élémentaire, que les archevêques de Bourges possèdent en qualité de métropolitain sur la province ecclésiastique de Bourges ou *Aquitaine première*, se trouve lui-même battu en brèche. Cette opposition est encore tenace dans les premières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle. La résistance quasi irréductible du chapitre de Saint-Antonin, au diocèse de Rodez, contre l'archevêque Jean de Sully (1263), en est l'illustration<sup>2</sup>. Elle sera mâtée à grand peine.

Plus heureuse est la *III<sup>e</sup> Aquitaine*. Cette province d'Auch avec laquelle elle se confond, réussira au cours du XIII<sup>e</sup> siècle à se dégager progressivement et comme sans secousse de la tutelle de Bourges. La séparation des deux métropoles était accomplie avant le milieu du siècle<sup>3</sup>.

L'émancipation de l'*Aquitaine seconde* — la province de Bordeaux — n'aura lieu qu'au siècle suivant, avec le « coup de théâtre » de 1305, où l'on verra un archevêque de Bordeaux, naguère rebelle à la primatie de Bourges, devenir pape sous le nom de Clément V. Les assauts de Bordeaux contre la primatie de Bourges commencent dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Celle-ci jouit alors du double appui de la papauté et des rois de France ; mais le temps

1. Cartulaire de l'archevêché de Bourges (XII<sup>e</sup>-1573) ; Arch. dép. du Cher, 1-G 1 *passim*. — *Gallia Christiana*, édition P. PIOLIN, 1873, t. II, col. 42 sq. et *Instrumenta*, col. 20 sq. et 261 sq. — Gaspard THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, *Histoire de Berry*, éd. de 1689, Toubreau, à Bourges, p. 273-282 ; 301-317. — Le *Patriarchium Bituricense*, par le Moine de S. Sulpice de Bourges, dans LABBE, *Nova Bibliotheca MSS*, t. II, 1657, p. 1-150. — G. PARISSET, *De primordiis Bituricensis primatiae*, Nancy, 1896. — Du même, « L'établissement de la primatie de Bourges », dans *Annales du Midi*, 1902, t. XIV. — L. de LACGER, « La primatie et le pouvoir métropolitain de l'archevêque de Bourges au XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XXVI (1930-1), p. 43-65 ; 269-330. — A. GANDILHON, art. « Bourges », dans le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, t. X, p. 178 sq.

2. Arch. dép. du Cher, 1-G 1, p. 442 sq.

3. *Ibid.* ; et Bibl. nat., coll. DOAT, t. CVI, f<sup>o</sup> 135 ; LACGER, *op. cit.*, p. 57-58.

favorise les prétentions de la métropole de Bordeaux. Les concessions apparaissent dès l'an 1232. Aux termes de la bulle de Grégoire IX, les archevêques de Bordeaux ne seront tenus d'assister au concile primatial qu'une seule fois au cours de leur pastorat. Le même document réduit le droit de visite primatial, qui désormais ne pourra s'exercer que de sept en sept ans<sup>4</sup> ; en 1243, limitation des cas où les causes bordelaises pourront être déferées à l'officialité primatiale de Bourges<sup>5</sup>.

Face à ces assauts, l'attitude des primats de Bourges est digne et ferme. Inlassablement, ils font valoir leurs titres si souvent confirmés par les papes ; d'autres fois, ils usent de la censure ecclésiastique ou du recours à Rome ; et puisque la papauté leur reconnaît encore le droit de visite septennale dans la II<sup>e</sup> Aquitaine, ils n'auront garde de le laisser prescrire. Assez régulièrement, la province de Bordeaux sera visitée par les prédécesseurs de Simon de Beaulieu.

L'an 1281, Simon de Beaulieu fut pourvu du siège de Bourges<sup>6</sup>. Plus que quiconque, le nouvel archevêque était résolu à sauver les dernières prérogatives de la primatie. Cet ancien moine cistercien se souvient-il alors que si l'Ordre de Cîteaux se maintenait dans sa ferveur primitive, c'était grâce au fonctionnement régulier des chapitres généraux et à la fréquence de la visite des monastères ? Jusqu'à son élévation au cardinalat, Simon de Beaulieu assura à la province de Bourges des conciles tenus régulièrement tout les quatre ans. Quant aux visites pastorales et au zèle qu'il y déploya, on ne connaît rien de semblable dans les annales des archevêques de Bourges ses prédécesseurs. Monté sur sa mule, précédé de la croix patriarcale et entouré

4. Arch. dép. Cher, 1-G 1, p. 599.

5. Bibl. nat., Coll. DOAT, t. CVI, f<sup>o</sup> 135.

6. On a parfois confondu Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges de 1281 à 1294, avec Simon de Sully, son prédécesseur (1219-1232). Simon de Beaulieu, frère puîné de Jean, abbé de Jouy (dioc. de Sens) et de Saint-Sulpice de Bourges, naquit au château de Beaulieu, en Brie. Entré à l'abbaye cistercienne de La Charité, au diocèse de Besançon, il en devint prieur. Maître en théologie à l'Université de Paris, il devint archidiacre de Poitiers et de Chartres, chanoine du chapitre Saint-Martin de Tours, et de Saint-Étienne de Bourges. Le pape Martin IV, qui avait été comme lui chanoine à la collégiale Saint-Martin de Tours, le nomma dès la première année de son pontificat (1281) à l'archevêché de Bourges. Ses lettres de provision sont datées du 23 décembre 1281. Simon de Beaulieu siégea de 1283 au parlement de Toussaint, puis au concile de Paris, ouvert le 3 décembre suivant. Au cours de son épiscopat, il réunit quatre conciles : le premier à Bourges, en septembre 1282 ; le second, aussi à Bourges, en septembre 1286 ; le troisième, à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), fin septembre-début octobre 1290 ; le quatrième à Aurillac, ouvert le 26 septembre 1294. Ses tournées pastorales eurent lieu en 1284 (peut-être dès 1283) à 1291, avec une interruption en 1288. Le 18 septembre, huit jours avant l'ouverture du concile d'Aurillac, il fut promu cardinal, au titre de Palestrina ; dès lors il n'était plus archevêque de Bourges. En 1285, Boniface VIII le nomma légat avec le cardinal Bérard de Goth pour négocier la paix entre Philippe le Bel et Édouard II d'Angleterre. Simon de Beaulieu mourut à Orvieto, en Ombrie, et fut enseveli dans l'église de Saint-François. A l'abbaye de Jouy, dont il avait été le bienfaiteur insigne, on lui éleva un cénotaphe près de l'autel majeur. — Arch. dép. Cher, 1-G 1. Bibl. nat. Ms. lat. 17024. Gaspard JONGELIN, *Purpura divi Bernardi sive elogia Pontificum cardinalium... ex ordine Cisterciensi*, Cologne, 1640. LA THAUMASSIÈRE, *op. cit.*, p. 315-316. *Gallia Christiana*, t. II, col. 73-76 ; *Instrumenta*, col. 25-26. L. RAYNAL, *Histoire du Berry*, t. II, Bourges, 1844, p. 333-349. F. LAJARD, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 20-40. A. GANDILHON, dans *D.H.G.E.*, t. VII, col. 184-186.

de ses gens, il ira « par monts et par vaux »<sup>7</sup>, bravant les intempéries, visiter jusqu'aux églises les plus lointaines des deux Aquitaines.

L'œuvre conciliaire de Simon de Beaulieu ne nous est parvenue qu'en partie<sup>8</sup>; mais de ses tournées pastorales il nous reste une série de procès-verbaux, consignés dans le *Codex de Bourges*, beau manuscrit de parchemin pouvant dater de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIV<sup>e</sup> et comptant 111 folios<sup>9</sup>.

Ce qui fait avant tout l'intérêt de ces procès-verbaux, c'est leur ancienneté. Malgré ses lacunes, le *Codex de Bourges* est, pour la France, l'un des premiers recueils à présenter un tel ensemble de relations de visites<sup>10</sup>. Certes, les visites pastorales étaient en usage dans le monde chrétien bien avant Simon de Beaulieu; mais c'est au XIII<sup>e</sup> siècle qu'elles tendent à devenir une institution régulière. Les papes de la fin du XII<sup>e</sup> siècle et ceux du XIII<sup>e</sup> ne cessent d'en rappeler l'obligation à tous les évêques, et notamment aux archevêques de Bourges<sup>11</sup>.

Dès lors, les archevêques de Bourges apportèrent plus de ponctualité à visiter tant leur propre diocèse<sup>12</sup> que les diocèses suffragants de la province de Bourges<sup>13</sup> et ceux de la province de Bordeaux<sup>14</sup>. Mais pour la période

7. BALUZE, *Miscellanea*, t. IV (1683). Littéralement : par les sentiers abrupts et le creux des vallées (*per calles et valles*).

8. Cf. U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topo-bibliographie*, t. I, art. « Bourges », col. 465 (concile de 1286); *ibid.*, art. « Aurillac », col. 262 (concile de 1294); *ibid.*, t. II, art. « S. Léonard », col. 2722 (concile de 1290). U. Chevalier a omis le concile de Bourges de 1282, cité par LA THAUMASSIÈRE, p. 315.

9. Bibl. nat., Ms. lat. 5536.

10. Le plus ancien paraît être le « Journal » d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1275), où se trouvent consignés de très nombreux procès-verbaux de ses visites métropolitaines (*Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis. 1248-1268*). Bibl. nat. ms. lat. 1245, publié intégralement pour la première fois par Th. BONNIN, *Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen*, 1845, in-4<sup>o</sup>).

11. Honorius III mande en 1218 à Simon de Sully, archevêque de Bourges, de corriger les abus dans les églises conventuelles (Arch. dép. Cher, 1-G 1, p. 514); en 1227 et en 1231, Grégoire IX prescrit au même, à peine de censure, d'avoir à visiter par lui-même les églises de son diocèse (*ibid.*, p. 509 et p. 513; *Gallia Christiana*, t. II, Instr. col. 21-22, pièce XXXVI; Alexandre IV, en 1255, interdit à l'archevêque Philippe Berruyer de lever des procurations sur les églises sans en effectuer la visite (*ibid.*, p. 315).

12. Pour les visites du diocèse de Bourges antérieures à celles de Simon de Beaulieu, aucune mention précise, mais seulement des indices. Par exemple, la double injonction faite en 1227 et en 1231 par Grégoire IX à l'archevêque Simon de Sully, d'avoir à visiter par lui-même les églises conventuelles de son diocèse sous peine de censure, ne pouvait rester sans effet (Arch. dép. Cher, 1-G 1, p. 509 et 513). D'autres fois les visites apparaissent tantôt liées, tantôt dissociées du droit de procuration (*ibid.*, p. 783). — Quant aux églises paroissiales et aux bénéfices mineurs, ils sont depuis le fin du XI<sup>e</sup> siècle au droit de l'archidiaque, qui en assure la visite assez régulièrement.

13. Simon de Sully effectue trois tournées dans la province de Bourges, dont l'une en 1221 (Arch. dép. Cher, 1-G 1, p. 207) la troisième l'amène en 1230 à Saint-Antonin-du-Rouergue, diocèse de Rodez (*ibid.*, p. 440, 441 sq.). L'archevêque Philippe Berruyer (1234-1260) revient à Saint-Antonin, et après lui, Jean de Sully (*ibid.*, p. 442). En 1237, le diocèse de Limoges fut visité par Philippe Berruyer, qui fit étape à Brive (BALUZE, *Historiae Tutelensis*, 1717, col. 539-542); autre visite du même dans le diocèse de Limoges, avec une station à Tulle (*ibid.*, col. 541-542).

14. Il n'y eut point de visite primatiale des archevêques de Bourges avant l'arche-

antérieure au pastorat de Simon de Beaulieu, il ne nous reste aucun procès de visite pour le diocèse de Bourges ; pour la province de Bourges : quelques pièces de procédure autour de la visite de Simon de Sully dans le diocèse de Rodez <sup>15</sup>, et de Jean de Sully dans le même diocèse <sup>16</sup> ; quant aux visites accomplies dans la province de Bordeaux au titre de la primatie, on rencontre seulement dans un cartulaire de Bourges, en guise de procès-verbal, la liste des lieux traversés par Jean de Sully au cours de sa tournée de 1265 <sup>17</sup>.

Il est important de souligner que les visites de Simon de Beaulieu concernent treize des anciens diocèses de la I<sup>re</sup> et de la II<sup>e</sup> Aquitaine, soit un territoire qui s'étendait du cours supérieur de la Loire jusqu'à la côte océane. A lui seul, le diocèse de Bourges était l'un des plus étendus de France <sup>18</sup>. Simon de Beaulieu le visita à plusieurs reprises, comme aussi les six autres diocèses suffragants de la métropole de Bourges, soit ceux de Limoges, Clermont, Cahors, Mende, Rodez et Albi. Ces six diocèses, avec ceux de Bourges et du Puy <sup>19</sup>, correspondaient aux huit *civitates* gallo-romaines de l'Aquitaine Première <sup>20</sup>. Quant à la province de Bordeaux, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, elle recouvrait l'ancien territoire de l'Aquitaine Seconde. Elle comprenait, outre le diocèse de Bordeaux, les cinq diocèses suffragants : ceux d'Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers et Périgueux.

C'est avec des titres et des droits différents que l'archevêque de Bourges effectue ses visites, selon qu'il se présente aux établissements de son propre diocèse, à ceux des diocèses suffragants de sa métropole de Bourges, ou encore aux églises de la province de Bordeaux. Dans son diocèse, c'est à la fois un voyage d'enquête et de surveillance, avec le droit de réprimer directement les abus qu'il rencontre. Dans les diocèses suffragants, le métropolitain enquête et surveille, signale les abus à l'Ordinaire sans avoir de droit de coercition directe, sauf en cas d'opposition à son droit de visite. Les églises, chapitres et monastères visités lui devaient la procuration comme les établissements de son propre diocèse <sup>21</sup>. — A la visite du primat de Bourges dans la province de Bordeaux étaient attachés les mêmes droits qu'aux tournées pastorales des métropolitains : mêmes honneurs <sup>22</sup>, même titre à la surveil-

vêque Richard II (1071-1093) qui fut le premier à porter le titre de primat (cf. LAGGER, *op. cit.*, p. 45, n. 5). Selon LA THAUMASSIÈRE (*op. cit.*, p. 279), la province de Bordeaux fut visitée par l'archevêque Pierre de La Châtre (1144-1171) ; puis par Guérin (1174-1180), (*ibid.*, p. 279) ; par Henri de Sully, en l'an 1198 (*ibid.*, p. 279) ; et Arch. du Cher, 1-G 1, p. 542) ; par Simon de Sully, 1218-1233 (LA THAUMASSIÈRE, *op. cit.*, p. 312) ; par Philippe Berruyer, en l'an 1252 (*ibid.*, p. 313), et enfin par Jean de Sully, qui visita la province bordelaise l'an 1265 (*ibid.*, p. 279 et 314 ; et Arch. dép. Cher, 1-G 1, p. 634 sq.).

15. Arch. dép. Cher, 1-G 1, p. 440.

16. Arch. dép. Cher, 1-G 1, p. 442, 445 sq.

17. Arch. dép. Cher, 1-G 1, p. 634 sq.

18. Il comprenait alors environ 733 paroisses, qui selon l'estimation de M. J. de FONT-RÉAULX (*Pouillés de la Province de Bourges*, p. XLII) s'étendaient sur quelque 1.826.140 ha.

19. Au temps de Simon de Beaulieu, le diocèse du Puy ne dépendait plus de Bourges ; il avait été soustrait à la province métropolitaine par le pape saint Léon IX.

20. LAGGER, *op. cit.*, p. 43.

21. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ce droit s'acquittait ordinairement en espèces, et non plus en nature, comme autrefois.

22. Il avait droit notamment de se faire précéder de la croix patriarcale dans les deux Provinces de Bourges et de Bordeaux : « *sua cruce semper deportata ante ipsum* » (BALUZE, p. 208-209).

lance des églises, aucune juridiction directe sur les clercs et les laïcs. Les abus sont signalés d'abord à l'Ordinaire, mais aussi au métropolitain, et en cas de récidive, au Saint-Siège. Depuis le protocole du 18 mars 1232 imposé par Grégoire IX aux métropoles rivales<sup>23</sup>, les visites primatiales avaient été rendues septennales, et les procurations limitées à 50 ; encore le légat Jacques de Préneste avait-il établi un barème pour en fixer la répartition dans chacun des six diocèses de la province de Bordeaux<sup>24</sup>.

Les établissements visités sont presque exclusivement des « églises conventuelles » : chapitres, abbayes, prieurés et préceptories<sup>25</sup> : depuis le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, le droit de surveillance des monastères par les évêques est battu en brèche. D'une part, chapitres et monastères tentent d'élargir les privilèges d'exemption encore limités et, d'autre part, une nouvelle institution, celle de la visite périodique des monastères par des réguliers<sup>26</sup> rendent moins nécessaire le contrôle de l'Ordinaire<sup>27</sup>. Vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'opposition des monastères de la province de Bourges au droit de visite épiscopal se durcit : les conciles provinciaux d'Aurillac<sup>28</sup> et de Bourges<sup>29</sup> s'en alarment. Des velléités de résistance se manifestent encore à l'occasion des tournées de Simon de Beaulieu, dans sa propre province<sup>30</sup>. On verra cependant l'archevêque Simon descendre dans les monas-

23. Cette bulle de Grégoire IX est bien de 1232, non de 1231 (Cf. LACGER, *op. cit.*, p. 55).

24. Exception faite du diocèse de Poitiers taxé à 25 procurations, le chiffre de la levée est dérisoire : 6 procurations pour le diocèse de Bordeaux, 9 pour celui de Saintes, 4 pour le diocèse de Périgueux, et 3 pour ceux d'Agen et d'Angoulême. Ce n'était plus qu'un symbole. (Cf. *Gallia Christiana*, t. II, col. 20, pièce XXXIII).

25. Les églises paroissiales étaient visitées assez régulièrement par les archidiaques au nom de l'Ordinaire.

26. Avec l'institution des chapitres généraux dont elle émane, la « visite régulière » des monastères est un rouage essentiel de l'Ordre de Cîteaux depuis la « Charte de charité » (1119) ; elle est adoptée peu après par Cluny. Innocent III la rend obligatoire en même temps que la tenue des chapitres provinciaux pour tous les autres monastères, au 4<sup>e</sup> concile de Latran (1215) ; Grégoire IX (+ 1241) renforcera les pouvoirs des visiteurs réguliers (AUVRAY, *Registres de Grégoire IX*, 7<sup>e</sup> fasc., col. 317-332) ; au siècle suivant Benoît XII (bulle *Summi magistris*, 1336 ; *Bull. rom.*, t. III, 2<sup>e</sup> partie, Rome, 1741, p. 214-239) donne une nouvelle impulsion aux chapitres provinciaux et aux visites régulières, regroupe les provinces monastiques ; c'est à cette occasion que les provinces ecclésiastiques de Bourges et de Bordeaux sont fondues pour ne former qu'une seule des six provinces monastiques de France. La mise en place des chapitres provinciaux et des visites régulières des monastères s'est faite au temps d'Honorius III ; en 1219, ce pape enjoint à l'archevêque de Bourges d'y pourvoir sans délai (19 novembre. — MARTÈNE, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1149).

27. Tout en créant la périodicité de la visite des monastères par des réguliers, Innocent III n'entendit pas supprimer le droit de surveillance des Ordinaires ; il maintient le principe de la double visite, celle de l'évêque et celle des délégués des chapitres provinciaux (Ph. SCHMITZ, *Histoire de l'Ordre de S. Benoît*, Maredsous, t. III, 1948, p. 50). — Les monastères avaient encore à se plier aux visites des archevêques de leur province, à celle du primat, comme aussi au contrôle des légats du Saint-Siège.

28. 1278, présidé par Guy de Sully, archevêque de Bourges (MANSI, *Conciles*, t. XXIV, col. 209-212).

29. 1286, tenu par Simon de Beaulieu (*ibid.*, col. 644-648).

30. Ce fut le cas de l'abbaye de la Chaise-Dieu, au diocèse de Clermont (BALUZE, p. 269). Il y eut une transaction (*ibid.*, p. 270).

tères exempts des ordres de Cîteaux<sup>31</sup> et de Cluny<sup>32</sup> sans susciter d'incidents.

On reconnaît volontiers un « style » aux procès-verbaux de Simon de Beaulieu. Pour chaque étape, mention est faite de la date (ordinairement le jour de la semaine) et du nom de l'établissement visité. La relation peut indiquer en outre les activités du prélat visiteur au dit lieu<sup>33</sup>, la perception ou la remise gracieuse de la procuration ; souligner le bon accueil reçu<sup>34</sup> ou au contraire exposer en termes juridiques l'opposition des chapitres ou des monastères<sup>35</sup> ; parfois décrire le cérémonial de réception<sup>36</sup> et plus exceptionnellement relever la correction d'un abus<sup>37</sup>.

Sauf exception, les relations de visite sont d'une grande sobriété. Le rédacteur des procès-verbaux s'est attaché ici à inventorier le droit des églises comme aussi à leurs obligations envers le prélat visiteur et à la manière dont ils s'en sont acquittés. Il serait intéressant d'établir un parallèle entre le journal de Simon de Beaulieu et celui d'Eudes Rigaud<sup>38</sup> : dans sa relation, l'archevêque de Rouen s'est soucié davantage de l'état spirituel des maisons visitées. Il se peut d'ailleurs que les procès-verbaux originaux (ceux qui furent rédigés au cours même des tournées de Simon de Beaulieu) aient été plus fertiles en observations. En les transcrivant dans le *Codex de Bourges*, on aura seulement retenu la partie « utile ». Un examen plus attentif des textes fournirait cependant maints renseignements. Ici, c'est le caractère et les qualités du prélat visiteur qui se révèlent ; là c'est une allusion à la fameuse instance en appel à l'officialité primatiale de Bourges pour les causes bordelaises<sup>39</sup> ; ailleurs c'est un menu détail sur les coutumes des maisons visitées<sup>40</sup>.

31. Au diocèse de Bourges, Simon de Beaulieu visita les abbayes cisterciennes de Noirlac, du Landais, de Loroy, de Fontmorigny, de Chalivoy et d'Olivet (BALUZE, p. 256, 389, 390, 393, 394) ; mais un privilège ancien exempte l'Ordre de Cîteaux du droit de procuration. Il y eut une fois un malentendu (BALUZE, p. 265).

32. Les maisons clunistes, malgré leurs privilèges (G. de VALOUS, *Le monachisme clunisien des origines au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1970, t. II, p. 137), s'acquittèrent envers Simon de Beaulieu des procurations qui leur furent demandées. Cf. BALUZE, p. 392.

33. Ces activités sont soit d'ordre spécifiquement épiscopal, comme de conférer les ordres ou la confirmation ; ou bien elles appartiennent en propre au rôle du visiteur. Elles sont variables selon les établissements visités. Ici l'archevêque Simon officie pontificalement, portant le pallium (BALUZE, p. 247...) ou non (*ibid.*, p. 226) ; presque partout il confère la tonsure ; plus rarement les ordres (*ibid.*, p. 278, 279, etc.) ou la confirmation (*ibid.*, 255) ; parfois il consacre des autels (*ibid.*, p. 339), bénit des ornements (*ibid.*, p. 259), réconcilie des cimetières (*ibid.*, p. 257), accorde des indulgences (*ibid.*, p. 211). Il prêche souvent, soit en latin (*ibid.*, p. 214) soit en langue vernaculaire (*ibid.*, p. 220) ; à l'occasion, il prêche la croisade aragonaise (*ibid.*, p. 219). Dans les monastères, il tient chapitre (*ibid.*, p. 241), s'enquiert de l'observance (*ibid.*, p. 255) et du temporel (*ibid.*, p. 257). Ailleurs il juge des causes ecclésiastiques ou arbitre des différends entre séculiers (*ibid.*, p. 298).

34. Accueil particulièrement empressé à l'abbaye Sainte-Croix-d'Angle, (BALUZE, p. 208), à Saint-Savin-sur-Gartempe (*ibid.*, p. 213), à Moissac (*ibid.*, p. 315).

35. Celle de l'abbaye Saint-Romain de Blaye par exemple (BALUZE, p. 230 sq.). Cette opposition se manifeste surtout au diocèse de Bordeaux ; elle paraît avoir été fomentée par le chapitre cathédral Saint-Séverin qui, depuis la mort de l'archevêque Simon de Rochechouart (+ 29 octobre 1280) assurait l'intérim.

36. BALUZE, p. 208, 222, 227.

37. BALUZE, p. 306-310, 360-361, 367-368.

38. Cité plus haut, p. 75, note 10.

39. BALUZE, p. 235-236.

40. A l'abbaye de la Sauve-Majeure, diocèse de Bordeaux, la rigueur de l'abstinence est telle que l'archevêque et sa suite durent prendre leur repas hors clôture. BALUZE, p. 240-241.

Il n'entre pas dans notre étude de dégager de ces procès-verbaux les données historiques que les textes peuvent fournir, mais seulement de restituer de manière critique le calendrier des visites pastorales de Simon de Beaulieu.

## I. LES SOURCES.

### Sources manuscrites.

1. *Les originaux*. Les procès-verbaux rédigés au cours des visites pastorales de Simon de Beaulieu sont perdus depuis fort longtemps. Au xiv<sup>e</sup> siècle, ils étaient encore conservés dans les archives de l'archevêché de Bourges.

2. Le *Codex de Bourges*. C'est la première copie des originaux, ou plutôt leur mise au propre, qui peut dater de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle ou des premières années du xiv<sup>e</sup>. Les procès-verbaux ont été transcrits à la suite<sup>1</sup>, quoique le Codex soit de plusieurs mains<sup>2</sup>. Mais au lieu d'y consigner les relations propres à chaque tournée selon l'ordre chronologique, on a opéré un « montage » défectueux<sup>3</sup>. Le manuscrit lui-même, en parchemin de 220 × 160 mm, est depuis plusieurs siècles en mauvais état : des folios ont été arrachés ou déchirés en partie<sup>4</sup> ; ainsi s'expliquent maintes lacunes qui, des copies manuscrites, sont passées dans les éditions imprimées.

Le manuscrit de Bourges n'est autre que le *veter Codex illustrissimi archiepiscopi Bituricensis*<sup>5</sup>, ou ce *membraneus Codex qui in archivo Bituricensis archiepiscopatus servatur*<sup>6</sup>, qui a servi de source authentique, tant aux autres copies manuscrites qu'aux éditions imprimées des *Acta* de Simon de Beaulieu.

Bien que copie, mais la copie la plus ancienne, on considérerait ce manuscrit comme l'original<sup>7</sup> ; on le conservait aux archives de l'archevêché de Bourges, où il se trouvait encore au temps de La Thaumassière<sup>8</sup>. En 1844, Louis Raynal, auteur de l'*Histoire du Berry*, estimait qu'il était perdu<sup>9</sup>. Mais trois ans plus tard, Félix Lajard dans sa notice sur Simon de Beaulieu<sup>10</sup> démontre que ce *Codex de Bourges* doit être identifié avec l'actuel Ms. lat. 5536 de la Bibliothèque Nationale. Pour sa première édition des *Acta integra* de Simon de Beaulieu, dans ses *Miscellanea* publiés en 1683, Étienne Baluze

1. C'est une transcription, et non la juxtaposition des cahiers originaux que l'on aurait cousus ensemble.

2. Les folios 1-73<sup>v</sup>, 77<sup>r</sup>-82, et 103<sup>r</sup>-111 paraissent être de la même main (écriture posée) ; écritures différentes de 73<sup>v</sup> à 76<sup>v</sup>, 82-86<sup>r</sup>, et 86<sup>v</sup>-102<sup>v</sup>.

3. Ceci nous donne à croire que cette rédaction est postérieure à l'épiscopat de Simon de Beaulieu, donc qu'elle remonte aux dernières années du xiii<sup>e</sup> siècle, soit plutôt au début du xiv<sup>e</sup> siècle, car il est peu vraisemblable que les contemporains de ces visites eussent laissé commettre tant d'erreurs chronologiques.

4. Folios dont il manque une partie : 14, 36, 37, 39, 40, 72, 95, 99, 111 ; folios dont il ne reste rien : 45, 70, 84 et 112. Le manuscrit ne comporte actuellement que 111 folios de texte ; mais la copie (xv<sup>e</sup> s.) des archives du Cher (1-G 5) a relevé des extraits du 112<sup>e</sup> folio disparu.

5. BALUZE, *Elenchus* de la Préface, p. 1.

6. MANSI, *Conciles*, t. XXIV, col. 650.

7. « *in originali libro habetur...* » (*ibid.*, col. 757).

8. LA THAUMASSIÈRE, *Histoire de Berri*, p. 279.

9. T. II, p. 334, n. 2.

10. *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, Paris, 1847, p. 39.

avait demandé à l'archevêché de Bourges communication des procès-verbaux de visites. Le *Codex* lui fut remis par l'entremise de La Thaumasière, qui en consigne lui-même le fait <sup>11</sup>, comme aussi Baluze dans sa préface des *Miscellanea* <sup>12</sup>. Le manuscrit ne revint pas à Bourges, mais il passa dans la bibliothèque personnelle de Baluze <sup>13</sup>. En 1719, il fut racheté par la Bibliothèque Royale en même temps que l'ensemble du fonds manuscrit de Baluze ; on l'incorpora dans le fonds latin sous la cote 5536 où il se trouve encore aujourd'hui <sup>14</sup>.

3. *Les manuscrits dérivés du Codex de Bourges*. Le plus ancien est la copie collationnée en extraits, l'an 1459, sur la demande de Jean Cœur, archevêque de Bourges, pour servir de pièce justificative au procès qu'il soutenait, à propos du droit de visite, contre les abbayes de Déols et de Saint-Benoît-sur-Loire <sup>15</sup>. — Les manuscrits plus récents sont : le *Codex de Sirmond* (xvii<sup>e</sup> s.), conservé à la Bibliothèque Nationale <sup>16</sup> ; le *Codex de Jacques de Givès* (xvii<sup>e</sup> s.), avocat du Roi à Orléans <sup>17</sup> ; une copie (xvii<sup>e</sup> s.) du *Codex de Givès* par Dom Estiennot, qui la communiqua à Mabillon <sup>18</sup> ; le *Codex de la Bibliothèque du Collège des Jésuites de Paris* <sup>19</sup> ; un *Compendium*, ou abrégé de l'itinéraire de Simon de Beaulieu, par Dom Claude Chantelou († 1664) ; reproduit par Mabillon <sup>20</sup>.

### Les éditions imprimées des visites pastorales.

Elles sont tardives : les premières apparaissent à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Parmi ces publications, les unes concernent seulement des fragments, les autres l'ensemble des visites pastorales selon l'ordre et le texte du *Codex de Bourges*.

Mabillon publia d'abord dans sa première édition des *Vetera Analecta* <sup>21</sup> le *Compendium* ou schéma critique de l'itinéraire de Simon de Beaulieu établi par Dom Chantelou ; un peu plus tard, il compléta cette publication

11. *Histoire de Berri*, p. 279.

12. Éd. de 1683, t. IV, p. iij<sup>v</sup>.

13. Le *Codex de Bourges* figure effectivement dans *Bibliotheca Baluziana*, catalogue de la bibliothèque particulière de Baluze, publié en 1719, un an après la mort de l'éditeur ; il était alors coté n° 557 (cette cote figure encore au f° 1 du ms. lat. 5536. — Baluze, on le sait, recevait de Colbert des fonds importants pour enrichir de manuscrits la Bibliothèque du Roi ; à l'occasion il « prélevait la dîme » pour sa propre collection sur les ouvrages rares qui lui passaient entre les mains (cf. G. MOLLAT, in *D.H.G.E.*, t. VI, col. 440).

14. Il porta d'abord la cote 4487<sup>2</sup> (cf. f° 1 du ms. 5536) ; il figurait dès 1744 sous le n° 5536 dans le *Catalogus mss. Bibliothecae regiae*, t. IV, p. 128. Ce Ms. « olim Baluzianus » est daté du xiv<sup>e</sup> s.

15. Arch. dép. Cher, 1-G 5, f° 130<sup>r</sup>-135<sup>r</sup>.

16. Baluze y fait allusion dans sa Préface des *Miscellanea*, p. iij ; il l'utilisa pour son édition princeps de 1683.

17. MABILLON, *Vetera Analecta*, t. III, Paris, 1676, p. 511.

18. *Ibid.*

19. Il a été utilisé par HARDOUIN, *Conciles*, t. VII, col. 949-950.

20. *Vetera analecta*, t. II, 1676, p. 613-654 ; éd. de 1723, p. 338-346.

21. *Vetera analecta*, t. II, 1676, p. 613-654.

par quelques fragments qu'il avait trouvés dans le *Codex de Vivès* <sup>22</sup>. La 2<sup>e</sup> édition des *Vetera Analecta* est conforme à la première <sup>23</sup>.

Étienne Baluze donna le premier une édition intégrale des *Acta de Simon de Beaulieu* d'après le *Codex de Bourges* <sup>24</sup>. Baluze prétend faire quelque peu œuvre critique ; en fait il ne corrigea que quelques erreurs, introduisit plusieurs sous-titres ; dans l'ensemble sa publication reproduit le texte du manuscrit de Bourges, comme aussi l'ordre donné pour les tournées pastorales.

Les Visites pastorales de Simon de Beaulieu ont été encore publiées intégralement par Jean Hardouin en 1714 <sup>25</sup> et rééditées par le même en 1731 <sup>26</sup>. Mansi, qui avait déjà réédité les *Acta de Simon de Beaulieu* en même temps que les *Miscellanea* de Baluze <sup>27</sup>, en donna une nouvelle publication dans ses *Conciles* <sup>28</sup>. En fait ni Hardouin ni Mansi n'ont pu utiliser directement le *Codex de Bourges*, qui, en 1714 et bien avant la publication d'Hardouin, était aux mains de Baluze, mais seulement la copie qu'en avait la Bibliothèque des Jésuites de Paris ; ces éditions ne représentent aucune amélioration par rapport à l'édition princeps des *Acta* par Baluze.

## II. LES DISCORDANCES CHRONOLOGIQUES DANS LE CODIX DE BOURGES.

La datation exacte des différentes visites pastorales de Simon de Beaulieu pose un problème, d'une part, à raison du montage défectueux du *Codex de Bourges* et, d'autre part, à cause des contradictions internes qui se rencontrent parfois dans les textes eux-mêmes.

1<sup>o</sup> *Le classement des procès-verbaux de visite, dans le Codex de Bourges, n'a pas tenu compte de l'ordre chronologique.* Pour bien souligner les droits de la primatie de Bourges sur la métropole de Bordeaux, on a placé en premier lieu la visite de la province bordelaise, datée « 1284 » <sup>1</sup>. Vient ensuite la visite du diocèse de Clermont, amorcée par quelques étapes dans celui de Bourges ; le tout daté « 1283 » <sup>2</sup> ; puis la visite du diocèse de Limoges, datée « 1285 » <sup>3</sup> ; en quatrième lieu la visite des diocèses de Cahors, Albi, Rodez et Mende, datée « 1285-1286 » <sup>4</sup> ; puis la visite du diocèse de Clermont, datée « 1286 » <sup>5</sup> ; en sixième lieu, tournée dans le diocèse de Limoges, en « 1290 » <sup>6</sup> ; puis visite des diocèses de Cahors, Albi, Rodez et Cahors, en « 1291 » <sup>7</sup> ; en

22. *Vetera analecta*, t. III, 1682, p. 505-510.

23. *Vetera analecta*, in-f<sup>o</sup>, 1723, p. 338-346.

24. *Stephani Baluzii Miscellaneorum liber IV*. Ed. de Paris, Muguet, 1683, p. 205-396.

25. *Acta conciliorum*, t. VII, Paris, 1714, in-f<sup>o</sup>.

26. *Acta conciliorum*, éd. de Venise, t. XIV, 1731, col. 901-1004.

27. *Stephani Baluzii Tutelensis Miscellanea*, t. I, 1761, p. 267-310.

28. *Sacrorum Conciliorum collectio*, Venise, t. XXIV, 1780, col. 650-766.

1. Ordre de la tournée : diocèses de Poitiers, Saintes, Bordeaux, Agen, Périgueux, Angoulême, Saintes-II<sup>o</sup>, Poitiers-II<sup>o</sup>. *Codex de Bourges*, f<sup>o</sup> 2<sup>r</sup>-25<sup>v</sup> ; BALUZE, p. 205-254.

2. *Codex de Bourges*, f<sup>o</sup> 26<sup>r</sup>-35<sup>v</sup> ; BALUZE, p. 254-272.

3. *Codex de Bourges*, f<sup>o</sup> 36<sup>r</sup>-54<sup>v</sup> ; BALUZE, p. 273-302.

4. *Codex de Bourges*, f<sup>o</sup> 55<sup>r</sup>-76<sup>v</sup> ; BALUZE, p. 303-333.

5. *Codex de Bourges*, f<sup>o</sup> 77<sup>r</sup>-86<sup>r</sup> ; BALUZE, p. 333-353.

6. *Codex de Bourges*, f<sup>o</sup> 86<sup>v</sup>-87<sup>v</sup> ; BALUZE, p. 353-356.

7. *Codex de Bourges*, f<sup>o</sup> 88<sup>r</sup>-94<sup>v</sup> ; BALUZE, p. 356-368.

huitième lieu, celle des diocèses de Limoges et de Cahors, datée « 1290 »<sup>8</sup> ; et enfin, la visite du diocèse de Bourges, datée « 1285-1286 »<sup>9</sup>.

2° *A l'intérieur d'une même tournée, il y a souvent désaccord entre le millésime indiqué par l'Incipit de cette tournée et les indications chronologiques du reste du texte.* — Dans la visite de Bourges et de Clermont, l'Incipit millésimé « 1283 » (BALUZE, p. 254 et 257) ne s'accorde pas avec la date de « 1284 » fournie par la lettre-transaction de Simon de Beaulieu avec l'abbé de la Chaise-Dieu (BALUZE, p. 272). De semblables discordances se rencontrent dans la visite de Cahors, Albi, Rodez et Mende (cf. p. 303, 318 et 323) ; dans la visite du diocèse de Clermont (p. 333 et 336) ; et dans celle de Limoges-Cahors (p. 368 et 376).

3° *Il arrive parfois qu'à l'intérieur d'une même tournée, les dates repères du sanctoral ou du temporal ne correspondent pas avec le calendrier réel de l'année indiqué dans l'Incipit de cette visite.* Tel est le cas par exemple pour la visite de Bourges-Clermont, millésimée « 1283 » par l'Incipit (BALUZE, p. 254). L'archevêque se présente à Vouillon (Indre) un « mardi, fête de la S. Benoît » d'hiver (p. 256) ; or en 1283 (lettre dominicale C), le 21 mars, jour de S. Benoît, tombait un dimanche ; même remarque pour le « samedi, fête de l'Annonciation » (p. 256), qui l'an 1283 tombait un jeudi. Et dans la tournée au diocèse de Limoges, datée « 1290 » (p. 353), Simon de Beaulieu est à la Pérouse (ancien diocèse de Limoges) un « mardi, fête de S. Michel » (p. 354) ; or en 1290 (lettre dominicale A), le 29 septembre tombait un vendredi.

4° *Enfin, on rencontre parfois à l'intérieur d'une même tournée un désaccord entre le calendrier initial et celui des dernières étapes.* Tel est le cas pour la tournée au diocèse de Limoges : le « mardi 29 septembre, fête de S. Michel », (p. 354), quatrième jour de la tournée ne peut convenir qu'à l'an 1293 (lettre dominicale D) ; tandis que cet itinéraire s'achève un « dimanche fête de S. Denis » (p. 356), soit un dimanche 9 octobre, ce qui ne peut convenir qu'à l'année 1289 (lettre dominicale B). Pour la visite du diocèse de Bourges « 1285 », désaccord entre les dix premiers jours de la tournée (p. 383) et la suite de la tournée.

### III. CHRONOLOGIE DES TOURNÉES PASTORALES.

Pour établir avec certitude la datation propre aux différentes tournées pastorales de Simon de Beaulieu, on devra tenir compte en premier lieu du « style pascal », ancien usage de millésimer les années, non de janvier à décembre, mais de Pâques à Pâques<sup>1</sup>. Cet usage a été observé pour la rédaction des procès-verbaux de Simon de Beaulieu ; mais sans doute, à raison de l'intervention de différents greffiers (les visites de l'archevêque Simon s'échelonnent sur huit années), ce style de Pâques se trouve employé con-

8. *Codex de Bourges*, f° 95<sup>r</sup>-102<sup>v</sup> ; BALUZE, p. 368-382.

9. *Codex de Bourges*, f° 103<sup>r</sup>-111<sup>v</sup> ; BALUZE, p. 383-396.

1. Selon ce style les premiers mois d'une année, de janvier à Pâques, portent le millésime de l'année précédente. — Sur les différents usages de compter les années, cf. MABILLON, *Diplomatique*, livre II, ch. 23 ; MAS LATRIE, *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 7 sq.

curremment avec notre style actuel. Pour savoir quel usage a été retenu pour la chronologie d'une tournée, on devra confronter le millésime des incipits avec les repères chronologiques qui peuvent se rencontrer dans le reste du texte : lettres rédigées au cours de la tournée et datées, mention des jours de la semaine avec référence au quantième du mois, à la fête d'un saint ou à l'une des fêtes du cycle pascal.

S'il y a accord entre le millésime de l'incipit d'une tournée et les repères chronologiques fournis par la suite du texte, la date du millésime sera retenue. Dans le cas contraire, on devra consulter les tables du calendrier solaire perpétuel. Exceptionnellement l'année de la tournée pourra être confirmée par la mention d'un fait historique bien établi.

1<sup>o</sup> *Visite de la Province de Bordeaux* (p. 205-254). La tournée de Simon de Beaulieu dans la province de Bordeaux ne présente pas de difficulté chronologique. L'Incipit <sup>2</sup> et les lettres rédigées au cours de cette visite <sup>3</sup> sont millésimés « 1284 ». Cette donnée est aussi confirmée par le calendrier de l'itinéraire <sup>4</sup>.

Commencée le dimanche 24 septembre, où l'archevêque Simon quitte l'abbaye de Fontgombault pour pénétrer dans le diocèse de Poitiers, cette visite pastorale s'achève également au diocèse de Poitiers, à la Maison-Dieu de Montmorillon de « dimanche après la S. Martin d'hiver », soit le 19 nov. de cette année 1284.

2<sup>o</sup> *Visite des diocèses de Bourges et de Clermont* (p. 254-272). Les Incipits propres à la visite de ces deux diocèses portent le millésime « 1283 » (pp. 254 et 257). Le greffier rédacteur de ce procès-verbal a utilisé le style pascal. D'une part l'entrée de Simon de Beaulieu dans chacun de ces diocèses eut lieu pendant le Carême, donc avant Pâques, d'où le millésime 1283 ; tandis que la suite de la visite du diocèse de Clermont s'est déroulée après Pâques qui cette année 1284 (lettre dominicale BA) tombait le 9 avril. Les données chronologiques de cet itinéraire ne s'accordent qu'avec le calendrier de 1284 <sup>5</sup>. — Ainsi la visite des diocèses de Bourges et de Clermont s'est déroulée en 1284, commençant à l'abbaye d'Issoudun, le vendredi de la 3<sup>e</sup> semaine de Carême (p. 254), soit le 26 mars, pour se terminer à la Chaise-Dieu, diocèse de Clermont, le 8 mai (p. 272) ; telle est du moins la dernière étape mentionnée par le procès-verbal dont le texte est inachevé.

3<sup>o</sup> *Visite du diocèse de Limoges* (p. 273-302). Le millésime de l'Incipit (p. 273), une lettre datée au cours de cette tournée (p. 295), et plusieurs références aux fêtes du sanctoral <sup>6</sup> s'accordent avec le calendrier de l'an 1285. La première tournée de Simon de Beaulieu dans le diocèse de Limoges commence le vendredi 13 juillet 1285 avec la visite de l'abbaye d'Aubepierre

2. BALUZE, p. 205.

3. Lettre de Philippe le Hardi à Simon de Beaulieu (*ibid.*, p. 207).

4. L'archevêque quitte la ville de Poitiers un « lundi 2 octobre » (p. 221) ; ce qui est conforme au calendrier de 1284.

5. Visite de Vouillon, le mardi fête de saint Benoît, soit le 21 mars (p. 256) ; étape au prieuré d'Erlant, le « lundi 1<sup>er</sup> mai » (p. 268), etc.

6. Visite au Moutier d'Ahun le « dimanche fête de sainte Madeleine » 22 juillet (p. 275) ; au prieuré de Sale, le « vendredi fête de l'Exaltation de la Sainte Croix » (p. 280), soit le 14 septembre.

(p. 273) pour prendre fin au prieuré d'Ambazac, le jeudi 20 septembre de la même année (p. 302).

4<sup>o</sup> *Visite des diocèses de Cahors, Albi, Rodez et Mende* (p. 303-333). La tournée de Simon de Beaulieu dans le diocèse de Cahors est millésimée « 1285 » (p. 303 et 306), tandis que la visite des trois autres diocèses qui lui fait immédiatement suite est datée « 1286 »<sup>7</sup>. C'est que l'entrée de l'archevêque dans le diocèse de Cahors s'est effectué avant Pâques<sup>8</sup> ; tandis que la visite du diocèse d'Albi fut entreprise après la fête<sup>9</sup> ; ici encore, le style pascal explique le désaccord apparent, et l'ensemble de la visite est de 1286<sup>10</sup>. — Commencée au diocèse de Cahors le jeudi de la mi-Carême, soit le 28 mars 1286, elle s'est terminée au diocèse de Mende, le mardi 18 juin suivant.

5<sup>o</sup> *Visite du diocèse de Clermont en deux tournées consécutives* (p. 333-353). Simon de Beaulieu visita longuement le diocèse de Clermont, avec une interruption de quelques mois entre les deux tournées. La première visite se fit au printemps et commença un Lundi saint de l'an « 1286 », précise l'incipit (p. 333), tandis que la seconde reprenait en septembre suivant, l'an « 1287 », selon l'incipit de la reprise (p. 347). Ici la datation selon le style pascal est manifeste, puisque la première tournée débute un « lundi saint 1286 », et que le texte porte le millésime « 1287 » dès le lundi de Pâques (p. 336). La suite de l'itinéraire dans ce diocèse présente encore plusieurs références en accord avec le calendrier de 1287<sup>11</sup>. — La double visite de Clermont s'est donc déroulée la même année 1287 : la première partie, commencée un lundi avec la visite du prieuré cluniste de Souvigny (p. 333), soit le 31 mars, se termine le mercredi (p. 346) 21 mai ; la deuxième tournée reprend le « dimanche fête de S. Matthieu » (p. 346), soit le 21 septembre, avec la visite du prieuré de Marcillac, pour s'achever conformément au comput de 1287, le mercredi 29 octobre, au prieuré de Moissat (p. 352).

6<sup>o</sup> *Visite du diocèse de Limoges* (p. 353-356). C'est la plus courte des visites pastorales de Simon de Beaulieu : elle ne comporte que 17 jours ; elle est aussi celle dont la chronologie est la plus délicate à établir. D'une part, il y a désaccord entre le millésime « 1290 » de l'incipit (p. 353) et la suite du texte — dont le calendrier ne s'accorde nullement avec le comput de cette année 1290 ; d'autre part, il y a désaccord, dans le texte lui-même, entre le calendrier du début de la tournée et celui des dernières étapes<sup>12</sup>. On notera

7. BALUZE, p. 318, 323, 328.

8. Le jeudi de la mi-carême (p. 303).

9. Le dimanche précédent la fête des apôtres saint Philippe et saint Jacques (1<sup>re</sup> mai) ; p. 318.

10. MABILLON, *Vetera analecta* (1723), p. 342, l'a ainsi daté. — Dans son calendrier des *Acta* de Simon de Beaulieu, Mabillon a introduit, pour chaque étape, des quantièmes du mois qui ne figurent pas dans les sources manuscrites ; ce sont comme autant de « dates raisonnées ». On notera seulement une erreur : par inadvertance, sous le quantième du 21 mai, il a placé deux jours : un mardi et un mercredi (*ibid.*). A partir de cette date il y a donc un décalage fautif dans son calendrier.

11. Visite de l'abbaye d'Issoire le « jeudi fête des apôtres Philippe et Jacques » (p. 341) soit un 1<sup>er</sup> mai.

12. La contradiction est la suivante : le « mardi fête de saint Michel » (p. 354), 29 septembre, 4<sup>e</sup> jour de la tournée, ne peut convenir qu'à l'année 1293 (lettre dominicale D), tandis que le dernier jour de l'itinéraire de l'archevêque Simon au diocèse de Limoges, est un « dimanche fête de saint Denis » (p. 356), 9 octobre, qui ne s'accorde qu'avec l'an 1289 (lettre dominicale B).

encore une anomalie : le calendrier réel ne comporte que 11 jours entre la S. Michel (29 septembre) et la fête de S. Denis (9 octobre), alors que le procès-verbal de cette tournée en mentionne 13. — En définitive, l'erreur du calendrier de cette tournée est soit dans la date de la fête de S. Michel, soit dans celle de S. Denis.

En admettant que la S. Michel fût bien un mardi, comme le porte le texte (p. 354), l'année pourrait être alors 1282 ou 1293 (lettre dominicale D), toutes deux impossibles. — Si l'erreur est dans la date de S. Michel et que la fête de S. Denis tombait un dimanche (lettre dominicale B) comme le porte le texte (p. 356), les actes de cet itinéraire peuvent se rapporter alors à la fin de l'année 1289, plutôt qu'en « 1290 », millésime de l'incipit <sup>13</sup>.

Ainsi cette visite pastorale de Limoges nous paraît être de septembre-octobre 1289, et l'erreur de chronologie à placer dans la fête de S. Michel. Le calendrier de l'itinéraire serait alors le suivant. Commencement de la tournée le « vendredi avant la S. Michel », comme le mentionne l'incipit (p. 353), soit le 23 septembre, conformément au calendrier de 1289 (lettre dominicale B). Cette année 1289, le 29 septembre, fête de S. Michel, tombait un jeudi (et non un mardi, comme le porte le texte, p. 354). La dernière étape, un « dimanche jour de S. Denis », soit un 9 octobre, est à la fois conforme au texte (p. 356) et au comput de 1289 ; comme aussi le 12<sup>e</sup> jour de la tournée était le « dimanche d'avant la fête de S. Denis » (p. 355).

7<sup>o</sup> *Visite des diocèses de Cahors, Albi, Rodez et Cahors-II<sup>e</sup>* (p. 356-368). La visite de ces trois diocèses, qui dans le *Codex de Bourges*, précède celle des diocèses de Limoges-Cahors (notre 8<sup>o</sup>), devrait au contraire lui faire suite ; elle ne constitue qu'une seule tournée : Limoges-Cahors-Albi-Rodez-Cahors-II<sup>e</sup> <sup>14</sup>. Ceci explique pourquoi il n'y a pas d'incipit pour cette péricope.

Du point de vue de la chronologie, ce fragment est datable par la lettre patente de la prieure de la Daurade de Cahors, rédigée le « Lundi saint 1291 » (p. 357) ; par des indications marginales qui, dans le *Codex de Bourges* comme dans les éditions, portent la mention « 1291 » en guise d'incipit (p. 356) ; et encore par le fragment suivant avec lequel il fait bloc et qui est de 1291. — Commencant « ex abrupto » dans le diocèse de Cahors, au prieuré de la Daurade, le lundi saint 1291 — soit le 16 avril (p. 356), cette section de tournée se poursuit aux diocèses d'Albi et de Rodez, pour prendre fin en celui de Cahors le lundi 14 mai (p. 366).

8<sup>o</sup> *Visite des diocèses de Limoges et de Cahors* (p. 368-382). Elle constitue le début du deuxième périple que Simon de Beaulieu effectua dans la province de Bourges. Le procès-verbal de cette tournée fournit seulement trois données chronologiques : L'incipit de la visite de Limoges porte le millésime

13. D'ailleurs cette tournée dans le diocèse de Limoges, qui s'effectua de la fin de septembre à la mi-octobre, n'a pu avoir lieu en 1290 ; à cette époque précise, Simon de Beaulieu tenait un concile provincial à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) ; un acte de ce synode est daté du mercredi 4 octobre 1290 (MARTENE, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, p. 211-212).

14. La fin du fragment de visite de Cahors (p. 382) annonce une remise de procuration en faveur de la prieure de la Daurade ; et au début de l'autre fragment de la visite de Cahors (p. 356) on donne le texte de la lettre de la même prieure, reconnaissant cette faveur.

« 1290 » (p. 368), mais il faut l'interpréter en style de Pâques, car la tournée commence en carême<sup>15</sup> et l'ordination sacerdotale de Gilles de Billom, dont il est question aussi dans l'incipit, a eu lieu en mars 1291<sup>16</sup>. La lettre que Raymond, évêque de Cahors, écrivit à Simon de Beaulieu qui visitait son diocèse confirme ces données : elle est datée du vendredi de la quatrième semaine de carême de l'an 1291 (p. 376). — Ainsi l'itinéraire de Simon de Beaulieu commence le deuxième dimanche de carême (p. 368), soit le 18 mars 1291 (départ du château de Naves en Berry) et la dernière étape au diocèse de Cahors, signalée par ce fragment, est au prieuré de Saint-Ursin, le lundi saint (p. 382), soit le 16 avril de cette année 1291.

9<sup>o</sup> *Visite du diocèse de Bourges* (p. 383-396). L'ensemble de cette tournée est facile à dater : commencée le dernier jour de septembre 1285 (p. 383), elle s'est achevée en mars 1286 (p. 396). Le calendrier de cet itinéraire est rigoureusement contrôlable depuis le 31 octobre jusqu'à la fin de l'an 1285<sup>17</sup>. De même la seconde partie de la tournée, depuis le 10 janvier jusqu'en mars est incontestablement de 1286<sup>18</sup>. — On note seulement une anomalie pour les dix premiers jours de la tournée, c'est-à-dire, depuis le « lundi lendemain de la S. Michel », soit le 30 septembre, jusqu'au « mercredi fête de S. Denis », où l'abbaye de Fontgombault fut visitée<sup>19</sup>. Pour ces dix jours, il y a désaccord entre les jours de la semaine et les quantième du mois. En 1285 (lettre dominical G), le lendemain de la S. Michel tombait un dimanche, non un lundi comme le mentionne le texte (p. 383).

Cette erreur, sans doute imputable au rédacteur du procès-verbal, n'infirmes pas la datation de la suite de cette longue tournée, commencée le 30 septembre 1285 au prieuré de Mauvières (p. 383) et terminée le 19 mars 1286, au prieuré de Chantelle (p. 396). Telle est du moins la dernière étape de Simon de Beaulieu au diocèse de Bourges, mentionnée par le procès-verbal qui s'achève sur une lacune, tant dans le *Codex de Bourges* que dans les éditions.

### III. LES ACTIVITÉS PASTORALES DE SIMON DE BEAULIEU.

Le pastorat de Simon de Beaulieu s'étend sur 14 années : de décembre 1281 à septembre 1294. Ses activités pastorales semblent se dérouler suivant un véritable programme. A l'exception des années 1288, 1292 et 1293 pour

15. « *die dominica qua cantatur Reminiscere* » (*ibid.*) ; 2<sup>e</sup> dimanche de Carême.

16. Gilles Aycelin, frère du cardinal Hugues Aycelin de Billom, et de Jean de Montaigut, évêque de Clermont, n'était que diacre lorsqu'il fut nommé à l'archevêché de Narbonne. Il fut ordonné prêtre par Simon de Beaulieu, le « samedi veille du dimanche *Reminiscere* » de l'an 1291, soit le 17 mars. — BALUZE, p. 368 ; Léopold DELISLE, *Histoire littéraire de la France*, t. XXXII, p. 474 sq.

17. BALUZE, p. 390-393. Les données de cette section s'accordent avec le calendrier réel de 1285 ; par exemple, la vigile de la Toussaint, 31 octobre, tombait bien un mercredi en 1285 (lettre dominicale G), conformément au texte (p. 390). — Le procès-verbal signale encore la mort du roi Philippe le Hardi (p. 390) ; Simon de Beaulieu dut suspendre sa tournée pendant quelques jours pour présider les obsèques (p. 391). Ces événements historiques ont eu lieu en 1285 (mort du roi à Perpignan le 6 octobre 1285).

18. BALUZE, p. 393-396. Simon de Beaulieu était à l'Épinière (p. 394) le « vendredi fête de la chaire de saint Pierre » (à Antioche), soit le vendredi 22 février, ce qui est conforme au comput de 1286 (lettre dominicale F).

19. BALUZE, p. 383-388.

lesquelles nous manquons de documents, chacune des autres comporte soit une ou deux tournées de visites, soit la tenue d'un concile. Simon de Beaulieu réunira tous les quatre ans, et au mois de septembre, les conciles de sa province de Bourges ; les visites pastorales avaient lieu au printemps, pendant le Carême, selon les prescriptions des anciens conciles ; s'il y avait une deuxième tournée, elle s'effectuait à l'automne ; exceptionnellement en été ou en hiver. Voici, année par année les principales activités de l'archevêque Simon :

*1281.* Décembre : lettres de provision à l'archevêché de Bourges.

*1282.* Printemps : installation. — Automne (septembre) : tenue du concile provincial de Bourges.

*1283.* Printemps : selon nous, c'est dans les premiers mois de 1283 qu'il conviendrait de placer la première visite pastorale de Simon de Beaulieu dans le diocèse de Bourges, dont le procès-verbal ne nous est pas parvenu<sup>1</sup>. — Automne : activités représentatives à Paris : présence de l'archevêque de Bourges au Parlement de Toussaint ; puis au concile de Paris tenu en décembre.

*1284.* Printemps : 2<sup>e</sup> visite du diocèse de Bourges (17 mars au 20 mars) ; 1<sup>re</sup> visite du diocèse de Clermont (28 mars au 8 mai). — Automne : visite de la province de Bordeaux (24 septembre au 19 novembre).

*1285.* Été : 1<sup>re</sup> visite du diocèse de Limoges (13 juillet au 20 septembre). — Automne-hiver : 3<sup>e</sup> visite du diocèse de Bourges (30 septembre à fin décembre).

*1286.* Suite de la 3<sup>e</sup> visite du diocèse de Bourges (début janvier au 19 mars). — Printemps : 1<sup>re</sup> visite des diocèses de Cahors, Albi, Rodez, Mende (28 mars au 18 juin). — Automne : concile provincial de Bourges.

*1287.* Printemps : 2<sup>e</sup> visite du diocèse de Clermont (31 mars au 21 mai). — Automne : 3<sup>e</sup> visite du diocèse de Clermont (21 septembre au 29 octobre).

*1288.* Aucun document pour cette année.

*1289.* Automne : 2<sup>e</sup> visite du diocèse de Limoges (23 septembre au 9 octobre).

*1290.* Automne : concile provincial de Saint-Léonard-de-Noblat.

*1291.* Printemps : 3<sup>e</sup> visite du diocèse de Limoges (suite de la 2<sup>e</sup>), suivi de la 2<sup>e</sup> visite des diocèses de Cahors, Albi, Rodez et Cahors II<sup>o</sup> (18 mars au 14 mai).

*1292 et 1293 :* aucun document.

*1294.* Automne : concile provincial d'Aurillac.

En examinant le calendrier pastoral de Simon de Beaulieu, il nous semble apercevoir un certain lien logique dans l'ordre des tournées.

Avant d'exercer son droit de visite tant dans la province de Bourges que dans celle de Bordeaux, l'archevêque de Bourges était tenu par la législation canonique d'effectuer une visite générale de son propre diocèse ; d'où, selon nous, la première tournée de Simon de Beaulieu, accomplie dans le diocèse de Bourges, mais dont nous n'avons pas le procès-verbal<sup>2</sup>. Ce devoir accompli, l'archevêque Simon entreprend, la visite des diocèses suffragants de la

1. Il y est fait allusion en mars 1284. Lorsque l'archevêque Simon se présenta à l'abbaye d'Issoudun, au diocèse de Bourges, il ne fut pas reçu processionnellement, parce que dit le texte, l'abbaye avait été visitée (par lui) antérieurement (BALUZE, p. 255). Tel était, en effet l'usage de ne recevoir solennellement l'Ordinaire ou le Visiteur qu'à l'occasion de sa première visite. Simon de Beaulieu ne pouvait d'ailleurs ignorer que les conciles imposaient aux métropolitains de visiter d'abord leur propre diocèse avant d'entreprendre la visite des diocèses suffragants.

2. Cf. ci-dessus, n. 1.

province de Bourges, d'où la visite du diocèse de Clermont, précédée de quelques étapes dans le diocèse de Bourges (printemps 1284). Sans s'astreindre à visiter tous les diocèses de la province de Bourges, Simon entreprend dès l'automne 1284, la visite primatiale de la province de Bordeaux. Il y avait urgence : il ne fallait pas laisser prescrire ce droit, qui depuis 1243, n'était plus que septennal ; or la dernière visite primatiale remontait déjà à près de vingt ans. Simon de Beaulieu visita donc tous les diocèses de la province bordelaise, en se conformant aux modalités prévues par le règlement du pape Grégoire IX et de son légat Jacques de Préneste<sup>3</sup>. Les deux années suivantes, 1285 et 1286, l'archevêque entreprend la visite des cinq diocèses suffragants de la province de Bourges qui ne l'avaient pas encore reçue, ceux de Limoges (été 1285), de Cahors, Albi, Rodez et Mende (printemps 1286) ; une troisième visite du diocèse de Bourges (automne-hiver 1285, début de 1286). En l'an 1287, Simon de Beaulieu termine le premier cycle de la visite de la province de Bourges par une longue tournée dans le diocèse de Clermont, qui avait été rapidement visité en 1284. En 1289 et 1291, c'est le deuxième cycle de la visite de la province de Bourges. Nous n'avons pas de procès-verbal pour le diocèse de Mende ; quant à celui de Clermont, Simon de Beaulieu s'abstint d'y revenir une quatrième fois.

Le grand zèle de l'archevêque Simon, comme aussi son esprit de méthode, transparaissent dans ce programme. Sous ce rapport, les prédécesseurs de Simon de Beaulieu sur le siège de Bourges ne font figure que de précurseurs ; et après lui l'institution de la visite tombe en désuétude. Gilles Colonna, qui lui succède en 1295, était plus homme de pensée qu'administrateur<sup>4</sup>. Arguant de la pauvreté de ses ressources — celles de son archevêché de Bourges — il obtiendra dès le début de son pontificat le singulier privilège de percevoir le droit de procuration sans exercer effectivement la visite. A la mort de Gilles de Rome (1316), et durant tout le xiv<sup>e</sup> siècle, la papauté reprendra ce privilège à son propre compte ; elle s'approprie les procurations, qui d'épiscopales deviennent « apostoliques » ; et le droit de visite des évêques est dévolu aux collecteurs pontificaux. Ainsi, l'ancienne institution des visites pastorales se trouve ramenée à une simple imposition fiscale, pratique que les papes du xii<sup>e</sup> siècle avaient hautement réprouvée. C'était frustrer pour longtemps les églises du bienfait de la surveillance régulière.

Le renouveau des visites pastorales se fera attendre jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle ; sous l'influence de Gerson, elles trouveront un regain de faveur dans quelques diocèses de France. Au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, on verra l'archevêque de Bourges Jean Cœur parcourir son diocèse en pasteur et en mécène, répandant ses largesses jusque sur les moindres églises. Cet effort fut sans lendemain. La législation tridentine et le grand exemple de saint Charles Borromée ne porteront leur fruit que tard dans le xvi<sup>e</sup> siècle : on attribue à Antoine Viart, archevêque de Bourges de 1572 à 1576 une visite de son diocèse<sup>5</sup>. Pour le xvii<sup>e</sup> siècle, nous avons quelques traces de visites plus fréquentes du diocèse de Bourges<sup>6</sup> ; la visite la plus complète n'eut lieu qu'au temps de

3. Cf. ci-dessus, p. 5.

4. Gilles Colonna, dit Gilles de Rome, précepteur de Philippe le Bel, s'était rendu célèbre par d'éminents traités de théologie, de philosophie et de droit canonique.

5. G. RENAUDET, *Histoire de l'Église de Bourges*, t. II, p. 1006 (ouvr. ms. ; Bibliothèque du Grand séminaire de Bourges).

6. « Jalons pour un Inventaire des visites pastorales dans le diocèse de Bourges »,

Mgr Frédéric-Jérôme de La Rochefoucauld, de 1732 à 1738 ; elle concerne toutes les paroisses, chapitres, abbayes, et de nombreux prieurés et chapelles du diocèse <sup>7</sup>. A ce titre, le prélat du XVIII<sup>e</sup> siècle l'emporte sur tous ses devanciers ; mais dans les annales de la province de Bourges, le pontificat de Simon de Beaulieu demeure la grande époque des visites métropolitaines et primatiales.

Fr. Jacques de BASCHER, O.S.B.  
(abbaye Notre-Dame de Fontgombault).

par M. l'abbé COURoux, in *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, sept. 1971, p. 111-112.

7. Les procès-verbaux de la visite du diocèse de Bourges par Mgr de la Rochefoucauld remplissent trois forts in-folios, conservés à la bibliothèque du Grand séminaire de Bourges.